

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **25 janvier**, le Conseil Communautaire dûment convoqué, a été réuni à la **salle des Fêtes de Formerie** sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

**** Etaient présents :** MM ANGELIN O, BEURAIN Y, BELIARD A, BELLIARD B, BIRON M, BIZET F, BOURGUIGNON M, BOUS W, BOYENVAL G, CARON H, CAUX E, CAYRE M, CHAVONNET P, CHERON M, CORDIER F, COUTARD S, CUVELIER F, CUYER S, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DELANDE B, DES COURTIL P, DESENDER L, DOUCHET F, ESTIENNE J.P, FERRAND N, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, JUMEL R, KLAES C, LAVERHNE P, LE FICHOUS G, LECUIR G, LEGUAY A, LEROND F, LEVASSEUR T, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, MIREY L, ORTEGAT C, PARIS J, PAUCHET P, PICHARD H, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSEART P, SOLEWYN A, SYS P, TOUTAIN M.L, TRANCART H, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAYEYE F, VASSEUR C, VERBEKE P, VISSE M, WIART A.

**** Etaient excusés :** MM BAGUET J.C, BAILLY D, CARON M, CIRIER S, GODDYN, PETIGNY N, PREVOST P,

*** Pouvoirs :** M MAILLARD P donne pouvoir à M VAN OOTEGHEM, M BELLANGER E donne pouvoir à M DELANDE B, M GUILLEMANT S donne pouvoir à M MIREY L, M LEVASSEUR A donne pouvoir à MASSON G, M BOUTON N donne pouvoir à M HUCLEUX J, M DEGRY A donne pouvoir à M LAVERNHE P, M PLE S donne pouvoir à MME DANIEL C, MME HAUDIQUERT E donne pouvoir à M ESTIENNE J.P, M COCU donne pouvoir à M SMESSEART P

Date de la convocation : 19 janvier 2021	Nombre de délégués en exercice :	113
Date d'affichage : 19 janvier 2021	Nombre de délégués présents :	75
	Nombre de pouvoirs :	9
	Nombre de votants :	84

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 2020.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : M. Pascal Maillard
..... M. Vincent Ferry

PREAMBULE

Madame Cuvelier présente ses vœux à l'assemblée.

Audition de l'ADICO concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Présentation PowerPoint annexée.

Monsieur Prévost : *Quels sont les risques encourus pour une commune suite au non-respect de cette réglementation ?*

Monsieur Sénéchal (ADICO): *Au niveau de la chaîne répressive de la CNIL, qui est très compliquée, une mise en demeure, un avertissement qui peut être rendu public allant jusqu'à l'amende administrative. Les plafonds ont été décloisonnés avant la réécriture de la loi Informatique et liberté de 2018, le montant de l'amende s'élevait à 150 000€ aujourd'hui on passe à 10 voire 20 millions d'euros pour les structures publiques et de 2 à 4% du chiffre d'affaire mondial consolidé pour les structures privées.*

Madame Cuvelier : *Quelle est votre clé de calcul pour le montant de votre prestation ? car j'imagine qu'elle n'est pas gracieuse.*

Monsieur Sénéchal (ADICO) : *On établit le montant de la prestation en fonction de la strate démographique, concrètement nous calculons le temps que nous allons passer sur votre dossier et ensuite en fonction du nombre d'habitant...on décline la facturation.*

Madame Cuvelier : *Peut-on avoir un ordre de grandeur ?*

Madame Prévost (ADICO) : *cela commence aux alentours de 230 € par an pour les plus petites collectivités, ensuite plus on monte en strate plus le montant s'accroît. On travaille beaucoup avec les EPCI, dans le cadre de la mutualisation, plus nous sommes nombreux moins le coût est élevé. Lorsque nous envoyons nos équipes sur un EPCI, nous essayons de faire un même secteur afin de réduire les coûts.*

Monsieur Sénéchal (ADICO) : *La grille tarifaire est accessible librement sur notre site internet.*

Madame Cuvelier : *Vous accompagnez d'autres communautés de communes ?*

Monsieur Sénéchal (ADICO) : *On accompagne essentiellement des communes et des EPCI dans l'Oise et dans 16 autres départements, on intervient aussi sur d'autres départements limitrophes par le biais de partenariat notamment la Somme, l'Eure, la Seine-Maritime, etc... sur l'accompagnement à la protection des données personnelles.*

Dans la salle : *En entendant votre présentation, nous avons l'impression qu'au quotidien nous sommes en permanence victimes de ce risque ?*

Monsieur Sénéchal (ADICO) : *Exactement, je vous disais tout à l'heure que cette réglementation est applicable même à la plus petite commune de France ou même à une association dès lors qu'il y a une représentation juridique jusqu'à Google. On parle aujourd'hui de Doctolib, concernant la campagne de vaccination, qui a été « chahutée » sur la question de révélations et de fuites de données à caractère personnel. Effectivement, nous sommes au quotidien au cœur du traitement de données à caractère personnel qui sont des enjeux essentiellement financiers ou bien de représentation de l'administration en ce qui vous concerne. Je pense que c'est important de la prendre en compte, certes il y a les services de la société d'information tel qu'on les consomme aujourd'hui mais on se dit d'une commune nous n'avons rien à envier d'un prestataire privé, par exemple « Amazon », sur la qualité des données que nous avons sur nos administrés, si l'on prend les fichiers d'état civil, les listes électorales, les fichiers périscolaires, vous avez en votre possession tout le « pédigré » de vos administrés, vous les connaissez même mieux qu'ils se connaissent eux-mêmes.*

Dans la salle : *Y a-t-il un tarif préférentiel si c'est la communauté de communes qui accepte de payer pour toutes les communes ?*

Monsieur Sénéchal (ADICO) : On fonctionne au nombre d'adhérents sur le territoire c'est-à-dire que l'on établit une remise de 25% dès qu'il y a 50% du territoire qui adhère au service.

Monsieur Ronseaux : Juste une remarque plus qu'une interrogation, entre la dématérialisation qui devient une obligation, la protection des données aussi, nous avons l'intention de créer un site internet sur notre commune, cela coûte 2000€ que nous facture l'ADICO à l'année, vous n'êtes pas des philanthropes, je ne peux pas vous le reprocher, mais c'est quand même un « business » tout cela. Vous vous rendez bien compte que lorsqu'une commune publie son bulletin municipal, elle n'est pas dans les règles car il y a forcément des données qui doivent être protégées. J'espère qu'il y aura une mutualisation, pour ma part le coût s'élève à 672€ à l'année, je comprends qu'il faut que cela s'inscrive dans la durée, il faut toujours évoluer car les règles changent mais c'est aussi des abonnements et des coûts qui perdurent et l'argent reste « le nerf de la guerre ».

Monsieur Sénéchal (ADICO) : Pour répondre, c'est des coûts qui s'ajoutent et effectivement cela donne « une ardoise » c'est pourquoi on vous propose des services mutualisés ce qui permet de réduire les coûts.

Monsieur Jumel : Je voudrais faire une remarque sur les coûts. Pour cause de COVID, il n'y a pas d'Assemblée Générale de l'ADICO cette année, mais plusieurs fois, on a dû la reporter, moi j'y vais systématiquement, car il n'y avait pas assez de maires présents et notamment pour discuter les coûts en question...

Madame Prévost (ADICO) : Il est vrai que nous avons des difficultés à mobiliser les troupes et pourtant c'est effectivement à ce moment-là où l'on vote, où l'on propose des projets, c'est pourquoi nous avons proposé un vote en ligne afin que les membres puissent prendre le temps d'analyser les documents. Je conçois que nous ne sommes pas des philanthropes à l'ADICO, nous avons une soixantaine d'agents qui sont au service des collectivités, nous avons un Conseil d'Administration car l'ADICO est une association, nous sommes en place depuis 30 ans... donc vos métiers nous les connaissons bien car nous partageons notre expérience avec vous. Nos tarifs sont calculés entre les recettes et les dépenses de l'association. Je vous invite au niveau de l'Assemblée Générale à venir échanger avec nous.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2021.

Présentation de ce point par Monsieur ADDE, Directeur Général des Services.

Pas de remarques particulières. Remerciement de Madame la Présidente pour le travail accompli chaque année.

Monsieur Ferry : J'ai une réflexion sur les commissions, à quoi cela sert ? Quel est mon rôle ? Comment je peux intervenir avec mes connaissances, mon savoir-faire car j'ai l'impression de ne pas servir à grand-chose. Je ne vous cache pas que j'ai presque envie d'abandonner.

Madame Cuvelier : La participation à la commission ?

Monsieur Ferry : Oui.

Madame Cuvelier : Je vais laisser chaque Vice-Président intervenir et plus particulièrement Franck Cordier car il s'agit de sa commission, mais en règle générale, il est vrai qu'une commission, cela peut-être frustrant car elle n'a pas pouvoir de décisions, ni de vote mais elle constitue un comité de personnes plus sensibilisées ou intéressées par un sujet qui ensuite sera débattu en Bureau et en Conseil Communautaire. A l'inverse se passer de commission pour travailler sur un sujet communautaire me paraît dangereux et de toute façon cela ne me paraît pas légal et cela est nécessaire pour éviter les conseils trop long.

Monsieur Cordier : Effectivement le travail des commissions est un travail préparatoire de réflexions et de propositions en direction du Conseil Communautaire pour faire avancer au mieux un certain nombre d'orientations sur lequel le Conseil Communautaire devra délibérer et de la manière la plus collective et la plus partagée possible...

Monsieur Ferry : Alors, je voudrais savoir pourquoi on me refuse l'accès aux devis concernant le magazine puisque je pouvais proposer éventuellement une recherche sur ce sujet.

Monsieur Cordier : Rien n'est interdit, effectivement car lorsque vous avez posé la question en commission pas plus tard que la semaine dernière, pour que l'information soit complète, je me souviens que Madame Pauly a répondu en vous indiquant très précisément un montant conformément aux dépenses qui ont été enregistrées à ce sujet. Il n'y a rien à cacher.

Monsieur Ferry : Vous parlez du papier à recycler, moi, je vous parle d'un devis que j'ai demandé par mail et on m'a répondu que cela était confidentiel.

Monsieur Cordier : Vous avez demandé la maquette du dernier magazine.

Monsieur Ferry : Non, non, il faut relire le mail, j'ai demandé le devis également.

Monsieur Cordier : Nous vous donnerons l'information lors de la prochaine commission sans aucun souci, c'est totalement transparent.

Monsieur Ferry : C'est pour cela que j'ai été surpris de la réponse.

Monsieur Cordier : Ce qui est important c'est que tous les membres de la commission reçoivent la même information donc nous avons bien enregistré votre demande et vous aurez la réponse lors de la prochaine commission.

Monsieur Ferry : Donc je ne tiens pas compte du mail que j'ai reçu.

Monsieur Cordier : Si, car il répond en partie à votre question et il sera complété lors de la prochaine commission.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier, Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé l'unanimité.

PREND ACTE :

- du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DOB), avec validation de ses orientations.

RAPPORT D'EGALITE FEMMES-HOMMES 2020.

**Présentation de ce point par Monsieur ADDE, Directeur Général des Services.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé l'unanimité.

PREND ACTE :

- de la présentation individualisée du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes suite, aux débats sur le projet d'orientations budgétaires de la CCPV pour l'exercice 2021.

PACTE DE GOUVERNANCE.

Présentation de ce point par Monsieur Adde à la demande de Madame Cuvelier qui précise le calendrier potentiel.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 67 voix pour, 7 voix contre, 7 abstentions et 3 voix non exprimées.

APPROUVE :

- l'idée d'une réflexion quant à ce Pacte de Gouvernance,

- la mise en place des neufs (9) mois de réflexion liée à la procédure
- l'envoi aux communes-membres, le moment venu (comptabilisé dans les 9 mois) du Pacte négocié pour accord.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer tout doucement relatif à cette affaire.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : PERIMETRE ET ACTIONS A DEFINIR A TERME.

Présentation de ce point par Madame CUVELIER et Monsieur Adde.

Monsieur Jumel : Comme apparemment, il y a une volonté d'inter-territorialité et comme il vient d'être expliqué que si nous sommes seul, l'agent référent ne nous sera pas destiné, est-ce que cela ne signifie pas que le cas échéant, on serait peut-être pénalisé financièrement si on partait seul tout en le sachant bien sûr.

Madame Cuvelier : C'est un peu ma crainte, c'est pour cela que nous comptons en reparler très sérieusement avec nos collègues du PETR. On ne compte pas « lâcher le morceau », la Présidente de l'ANCT, Mme Cayeux, doit avoir son intérêt pour faire cavalier seul.

Monsieur Verbeke : Ce qu'il faut savoir aujourd'hui c'est que l'accès au financement est soumis à certaines conditions et celles-ci sont souvent le regroupement de plusieurs EPCI ou interco et donc forcément si l'on se retrouve seuls nous avons toutes les chances de passer à côté ou bien d'avoir des quotités moins importantes, c'est pour cela que le PETR a été créé, c'est une obligation de la Région et avant le PETR, il y avait l'APGB car il y avait des fonds régionaux auxquels nous pouvions prétendre. Si nous ne sommes pas capables de nous structurer à des échelles supérieures, des financements nous échapperont et il faut le savoir.

Monsieur Cordier : Je pense que fédérer une coalition sur ce sujet là me paraît indispensable car les enjeux financiers sont extrêmement importants.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 66 voix pour, 14 voix contre, 3 abstentions et 1 voix non exprimée.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à lancer des négociations ciblées avec l'Etat sur cette perspective, sans fermer la porte à une inter-territorialité avec un ou plusieurs EPCI, présents au PETR ; selon des modalités à préciser complémentirement par l'Etat, notamment les éventuelles modalités d'un co-financement de 80 % d'un chargé de mission référent .

SURFACTURATION DE LA PART ASSAINISSEMENT POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE OCEANE A GRANDVILLIERS PAR LE PRESTATAIRE SPEE.

Présentation de ce point par Monsieur Bous.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 69 voix pour, 11 voix contre, 1 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à valider la démarche.
- Madame la Présidente à confirmer l'opération auprès de nos partenaires.
- Madame la Présidente à signer en régularisation la convention et tout autre document relatif à cette affaire.

CREATION DE BUREAUX DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE EPICERIE SOLIDAIRE A FORMERIE, AU SIEGE DE LA CCPV.

**Présentation de ce point par Monsieur Bous.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier, Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 73 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à valider la démarche.
- Madame la Présidente à confirmer l'opération auprès de nos partenaires.
- Madame la Présidente à signer la lettre de commande avec l'architecte et tout autre document relatif à cette affaire.

OPERATION « TERRITOIRE EDUCATIFS RURAUX ».

Présentation de ce point par Madame Cuvelier.

Monsieur Ronseaux : Je suis enseignant au collège des Fontainettes, les collèges de Formerie et Grandvilliers, je ne les connais pas forcément bien mais il y aura vraisemblablement une suppression de 83 poste à l'Education Nationale concernant le rentrée 2021-2022, c'est bien que l'Inspection Académique et le Rectorat demande à la Communauté de Communes de travailler pour la réussite de nos élèves mais il faut que l'on soit très vigilants dans les Conseils d'Administration de nos établissements scolaires car il y a les enveloppes qui sont en train de tomber ce que l'on appelle les dotations globales horaires qui correspondent aux moyens alloués aux établissements pour le fonctionnement et la définition des postes et dans le même temps on parle de suppressions de postes, les suppressions de postes peuvent être justifiées par des baisses d'effectifs mais parfois par des coupes budgétaires. C'est très bien d'être sollicités par l'Education Nationale mais qu'elle fasse aussi son travail pour réduire les effectifs dans les classes car la réussite scolaire est aussi un ensemble. Concernant l'ENT, je ne suis pas convaincu car pour moi la base du métier c'est d'être en face des élèves. L'ENT est un plus mais cela ne remplacera jamais la relation d'un enseignant avec sa classe.

Madame Cuvelier : Ce n'était pas le sens de mon propos, il s'agit de faciliter et de fluidifier les échanges entre les enseignants et les familles par un moyen sécurisé.

Monsieur Houbigand : On parlait des devoirs à la maison, j'ai connu au collège de Grandvilliers les études dirigées assurées par tous les professeurs et lorsque nous arrivions dans les lycées, on avait d'autres résultats que ceux que nous avons aujourd'hui. A cette époque, le collège de Grandvilliers était très renommé et l'avantage était que les professeurs faisaient les études dirigées et lorsque nous avions besoin de renseignements, c'était formidable.

Madame Leguay : Pour ma part, j'ai du mal à comprendre, l'ENT est en place dans les collèges pas dans les écoles primaires, l'aide aux devoirs au collège existe déjà ce qui est le cas pour le collège de Marseille-en-Beauvaisis mais pour les deux autres collèges du territoire, c'est bien cela ?

Madame Cuvelier : Visiblement cela n'existe pas à Formerie sinon il ne nous en ferait pas la demande.
Madame Leguay : Si cela existe dans les autres collèges du territoire, est-ce que cela est le rôle de la Communauté de Communes ?

Monsieur Daniel : c'est peut-être parce que cela existe au collège mais le souci c'est que tu as 14 écoles, communes ou regroupements de communes qui sont représentées pour le collège de Formerie, et tous le monde n'a pas la possibilité de récupérer les enfants en dehors des horaires, etc... L'objectif, c'est de mettre en place, nous sommes obligés de passer par une association de professeurs, il faut savoir que les professeurs et enseignants retraités peuvent être rétribués pour ces actions, pour les plus primaires c'est plus simple que pour les collèges mais maintenant trouver des enseignants c'est très compliqué aussi. Il y a des années, effectivement, il existait des études dirigées sur ma commune, j'ai essayé de les mettre en place mais sans succès mais tu as raison dans d'autres collèges, dans les centres sociaux des actions ont été mis en place tels les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) cependant il y a un souci de recrutement du personnel compétent car il faut un certain niveau pour aider les enfants.

Monsieur Houbigand : L'avantage du collège de Grandvilliers, à mon époque, était qu'il y avait un internat.

Madame Pichard : C'était il y a 60 ans ! Effectivement, le recrutement reste un problème quand je suis arrivée en mairie, Jacques (Larcher) m'a dit : « puisque tu es jeune retraitée de l'Education Nationale, tu vas t'y coller », et je lui ai répondu que non pas forcément. Vous évoquiez, **Monsieur Daniel**, ce qui se passe dans les centres sociaux, nous avons été sollicités au niveau du centre social de Grandvilliers pour justement proposer l'aide aux devoirs au collégiens mais nous nous sommes retrouvés bloquer par le manque de formation du personnel, cela n'était pas pensable de laisser des élèves avec certains agents car ils n'avaient pas le niveau donc le problème est bien présent en terme de recrutement et de rémunération car ce dispositif « TER » est basé essentiellement sur du bénévolat et cela va être compliqué.

Monsieur Trancart : Malgré que nous n'ayons pas la compétence, je trouve que le débat est intéressant et la réflexion sur les collèges également car la réforme des collèges pour les élèves sans difficultés qui intègrent la 6^e générale c'est très bien ; mais nous, élus, nous avons été mis un peu de côté, nous sommes très attachés au primaire. Mais je réfléchis toujours au devenir des élèves qui n'intègrent pas la 6^e générale et quelquefois si certains passaient une année de plus en CM2 je pense que nous leur donnerions une chance supplémentaire pour passer en 6^e générale mais aujourd'hui redoubler le CM2 « Scandale ! ». L'inquiétude se porte également sur les élèves qui sont en section SEGPA avec des temps de transports inimaginables car les plus éloignés sont les premiers à prendre le bus le matin et les derniers à être déposés le soir. J'aimerais connaître les effectifs de ces classes, il faudrait vraiment porter la réflexion sur ces élèves en difficultés.

Madame Cuvelier : Développer l'apprentissage fait partie des objectifs qui ont été abordé lors de la visio que nous avons eu avec la Région.

Dans la salle : On parlait du passage au lycée, tout à l'heure, qui était plus difficile pour les élèves des collèges de Formerie et Grandvilliers, il y a une chose évidente, les jeunes qui rentrent au lycée à Beauvais qui ne sont pas internes qui ont plus d'une heure de trajet entre la sortie du lycée jusqu'au retour à domicile, c'est une heure qu'ils ne passent pas à travailler, je suis sûr que cela a une incidence sur la qualité des devoirs.

Madame Cuvelier : Cela a été abordé avec la DASEN, cela nous a permis d'évoquer les places en internat qui ne nous semblent pas forcément suffisantes, il semblerait aux dires du Principal du Collège de Formerie qu'il y a une amélioration à ce niveau pour les enfants du secteur.

Monsieur Daniel : Pour finir sur une note positive, le Proviseur du Lycée Jeanne Hachette, qui était présent, nous indique que les élèves de notre secteur qui étudient dans différents lycées, ont un taux de réussite égal aux autres élèves, cela signifie qu'ils ont les capacités mais il faut les aider. Concernant le transport, par exemple, il y a encore beaucoup de travail à faire.

Dans la Salle : J'ai enseigné en SEGPA sur Amiens-Montdidier, j'ai toujours été un fervent défenseur de l'apprentissage, certains de mes élèves ont intégré des formations par alternance en apprentissage et je vous assure que c'était une réussite sachant que ces élèves sont souvent issus de milieu pauvre.

Monsieur Cordier : Oui, tout à fait, la voie de l'apprentissage est aussi la voie de la réussite, je vous remercie de le souligner.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 72 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à valider la démarche.
- Madame la Présidente à confirmer l'opération auprès de nos partenaires académiques.
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION « CHARTE QUALITE » 2021 ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE -FRANCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

*Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 76 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à signer le convention « Charte Qualité » 2021 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France ;
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2020.

*Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

PREND ACTE :

- des marchés conclus en 2020 par l'EPCI.

MISE EN PLACE D'UN JURY POUR LE RESEAU DE CHALEUR DE FORMERIE.

*Présentation de ce point par Monsieur Bous.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 74 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à mettre en place ce jury spécialisé.

MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLU DE FORMERIE.

**Présentation de ce point par Monsieur Estienne.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 18 janvier dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 84 votants, soit : 73 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à engager une procédure de Modification Simplifiée n°1 du PLU de Formerie ;
- Madame la Présidente à lancer la procédure de Modification Simplifiée n°1 du PLU de Formerie ;
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Madame Cuvelier :** Depuis 10 jours maintenant, le couvre-feu avec ses mesures renforcées a vu le jour, nous obligeant à fermer nos lieux de sports couverts (gymnases et piscines) et nous avons souhaité mettre une réflexion en place au niveau de l'équipe de Gouvernance, que l'on avait évoqué lors du précédent confinement et de ses mesures restrictives. L'idée est de voir comment nous pouvons employer utilement nos maîtres-nageurs notamment, qui se retrouvent, de fait, sans activités. Donc ne soyez pas surpris si dans vos écoles vous apprenez que des maîtres-nageurs de la CCPV sont présents sur la base du volontariat des enseignants concernés (ceux qui utilisent les piscines), quelques écoles ont déjà fait un retour. Il faut également savoir que tous nos maîtres-nageurs ne peuvent pas le faire car nous sommes encore liés à des contraintes statutaires. Vous avez reçu aujourd'hui même un mail concernant un appel à projet numérique lancé par l'Inspection Académique, je vous laisserai le soin de bien relire le mail de Mme Delasalle qui est assez complet et propose un financement d'investissement, notamment en termes « de numérique ». Enfin, nous avons mené le premier COPIL « Hétomesnil » le 14 janvier dernier, l'association du Musée d'Hétomesnil a présenté ses moyens à court, moyen et long termes, mais nous nous sommes dits que le meilleur moyen pour juger était de se rendre sur place et de voir comment peut-on envisager la suite, on a donc proposé un nouveau COPIL, ce samedi 30 matin, bien évidemment nous sommes suspendus aux

annonces gouvernementales de mercredi, je ne garantis pas le maintien de ce COPIL, on sait d'ores et déjà que les rassemblements de plus de 6 personnes en extérieur ne sont pas autorisés, la Préfecture l'a rappelé. On vous tiendra informer dès que possible.

- ✓ **Monsieur Verbeke** : Rapidement pour vous donner des nouvelles de la programmation culturelle puisqu'elle est mise entre parenthèses depuis le démarrage de cette épidémie. La semaine dernière, nous avons pu réaliser quelques interventions dans les écoles ce qui était un peu comme une « bouffée d'oxygène » pour les équipes pédagogiques mais sur recommandations de l'Education Nationale, il a fallu stopper ces interventions. Nous avons pu mener les interventions nécessaires pour que les classes puissent mener leur projet et pour le reste, on reporte avec comme perspectives de les faire avant la fin de l'année scolaire, c'est assez compliqué en ce moment. En ce qui concerne le TER (Territoire Educatifs Ruraux), nous les 88 communes, nous n'avions pas attendu l'Education Nationale pour agir, cela fait un moment que l'on emmène les enfants voir des spectacles puisque les 120 classes du territoire participent aux représentations que nous donnons très souvent dans nos salles polyvalentes, nous menons également des projets artistiques avec les collèges et nous sommes accompagnés financièrement par la DRAC : donc, on a su se mobiliser en son temps au vu de ce que l'on pouvait pressentir en terme de déficit et d'accompagnements nécessaires à mettre en place, on a su mobiliser quand il le fallait !
- ✓ **Monsieur Smessaert** : Nous avons rencontré Monsieur Lang et Mme Hardy (SMOTHD) avec Fabienne début janvier pour faire un point lié au problème de raccordement à la fibre. Le syndicat a construit le réseau et 17 417 prises sur notre territoire et nous avons bien 25% de capacité en plus mais pas 25% de prises en plus, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Si vous rencontrez un problème, il ne faut pas hésiter à appeler l'opérateur pour plus de précisions sur le problème en question car cela aide le syndicat afin de trouver des solutions. De nombreuses communes nous ont remonté leurs problèmes de bandeaux verts sur les poteaux, cela empêche le branchement à la fibre quand vous avez un poteau auprès de la Société Orange, vous pouvez informer vos administrés qu'ils peuvent recontacter leur opérateur concernant leur raccordement. Si vous constatez qu'il manque des bandeaux verts, il faut informer les services concernés. Avant de demander la fibre, il faut bien vérifier que votre adresse est éligible. On nous avait demandé le plan de recollement pour les infrastructures concernant la fibre, cela va arriver courant 2021. Je n'évoque pas la partie financière car nous allons y travailler lors de la commission économie...et ensuite je reviendrai vers vous pour vous présenter une ou des possibilités pour le financement des extensions et les nouvelles prises.
- ✓ **Monsieur Estienne** : Je vous rappelle simplement que les remarques que les communes peuvent faire concernant les zonages qui leur ont été adressés ... Elles doivent nous les faire parvenir pour la fin du mois de janvier. Un certain nombre d'élus ont contacté Monsieur Aldebert ou sa hiérarchie, moi-même ou le Bureau d'Etudes pour nous faire part de demandes qui n'auraient pas été honorées, lorsqu'ils ont reçu la nouvelle carte de zonage (version 3), si nous avons fait ce nouvel aller-retour avec une demande de réponse, c'est que nous étions conscients qu'il pouvait y avoir encore des oublis ou des corrections qui avaient été erronés. Je vous demande donc simplement de considérer que nous ne pourrions pas revenir sur une demande qui ne respecte pas ce qui a été transcrit dans le PADD et le PLUI-h, nous sommes aussi obligés d'être en conformité avec le SCOT. Suite à un entretien avec la DDT, il s'avère que la DDT sera de toute façon très stricte sur l'artificialisation des sols qui ne sont pas encore constructibles ou qui étaient en zone agricole... donc il faudra trouver un compromis, seulement nous nous

sommes engagés, le PLUI-h doit être terminé fin 2021 pour que le document puisse aller dans les services extérieurs, nous nous sommes engagés à maintenir, si vraiment une commune ne pouvait pas changer ses demandes, on maintiendrait les demandes, et ce serait la DDT qui serait chargée de faire l'arbitrage. Je voudrais aussi que vous considériez que si nous nous sommes engagés dans une procédure de PLUI-h il y a quelques années, c'est parce que la loi NOTRe, nous obligeait ou bien de revoir nos PLU, les communes qui avaient un POS étaient obligées de faire un nouveau document d'urbanisme ce qui avait un coût pour les communes et quant aux cartes communales, s'il n'y a pas de document intercommunal, c'est simple : c'est le Préfet qui était la seule autorité compétente ! Je pense que pour ceux qui ont une carte communale même si le PLUI-h n'est pas quelque chose qui leur donne entièrement satisfaction, je peux vous dire que face à la position de l'Etat à l'heure actuelle, il vaut mieux qu'une commune avec une carte communale soit incluse dans le PLUI-h plutôt que toute seule face à l'Etat. Donc il y avait un gain financier pour les communes car les coûts étaient pris en charge par la collectivité et il y avait aussi un gain de dialogue, de facilitation entre les communes et la collectivité plutôt qu'entre les communes et l'Etat. J'ai des exemples de demandes par courriers qui m'ont été adressées par des communes pour des rectifications pour que l'on répare les oublis. J'ai notamment celui de la mairie de Lihus, même s'il y a des critiques que j'accepte bien évidemment, le document que j'ai sous les yeux est très clair, la carte est très détaillée, il y a une fiche annexe qui reprend point par point les éléments et avec ces informations nous pouvons effectivement travailler. Si c'est simplement comme certain un message de 3 ou 4 lignes disant qu'on ne veut pas, on rejette votre « truc », cela ne peut pas marcher !

Monsieur Gilles : Concernant ce problème de zonage, dès que nous avons un PLU qui forcément a un zonage, est-ce normal que l'on reçoive des cartes avec des terrains en moins par rapport à notre PLU ?

Monsieur Estienne : Je donne un exemple sur ma commune, nous avons retiré je ne sais combien d'hectares constructibles de notre PLU, nous ne les avons pas gardés... de toute façon nous avons un SCOT.

Monsieur Gilles : Au début ce qui était prévu c'est que l'on gardait les dents creuses qui étaient prévues...

Monsieur Estienne : Les dents creuses ne sont pas en cause, les dents creuses sont toujours constructibles s'il n'y a pas de problèmes particuliers comme par exemple une zone de protection pour les fermes, un terrain inondable, etc... Les dents creuses, ce n'est pas un problème car ce que vous estimez comme dents creuses n'en sont peut-être pas car elles sont trop étendues ou car elles sont entre les hameaux et les bourgs-centres ou encore qu'elles ont un caractère agricole avéré car il y a une ferme autour...

Monsieur Gilles : Cela n'est pas le cas du tout. On a déjà eu une réunion où nous avons demandé de les rajouter. Nous l'avons mentionné également, il y a 1 an ou 2 et là on nous les retire encore en plus de ceux qui sont des terrains déjà construits.

Monsieur Estienne : De toute façon, c'est un peu le prix à payer de la concertation car vous êtes 88 communes avec lesquelles on échange en permanence et nous avons les objectifs du SCOT à respecter. Donc à chaque fois que l'on change une commune, que l'on donne quelque chose à une commune, il faut quand même vérifier avec les autres communes afin que ce soit cohérent.

Monsieur Gilles : Ce qui a été calculé dès le départ avec la surface totale respectée, vous nous aviez pris nos dents creuses notifiées dans notre PLU, et suite à cela il fallait accepter ou refuser des extensions dans certaines communes ou quoi que ce soit.

Monsieur Estienne : Les extensions effectivement, la DDT n'en veut pas mais les dents creuses, pas de problèmes !

Madame Cuvelier : Je compléterai les propos de Jean-Pierre car moi aussi je suis régulièrement interpellée et j'ai du mal à faire la part des choses entre l'élu qui n'est pas content et pourquoi il n'est pas content. Il peut y avoir des demandes qui ne sont pas recevables mais il peut aussi comporter de la part du Bureau d'Etudes notamment, des erreurs dues à la non prise en compte de vos remarques ; alors privilégions le dialogue, faites remonter vos remarques le plus précisément possible et on s'engage à tout examiner pour que ce soit exploitable mais cela ne signifie pas que tout sera pris en compte...

Monsieur Ferry : Moi, je rencontre un autre problème, nous avons un PLU qui avait été noté sur une carte en février et j'ai reçu une autre carte en novembre de fait j'avais contacté Monsieur Aldebert qui était absent à ce moment-là, j'ai attendu son retour pour le recontacter et entretemps j'ai reçu une nouvelle carte du Bureau d'Etudes et je revenais à zéro (terrains et extensions enlevés). Je n'ai pas compris pourquoi il avait fait cela ?

Madame Cuvelier : Là encore, venez nous voir ou prenez rendez-vous afin de pouvoir en échanger. A la décharge de Monsieur Aldebert, le Bureau d'Etudes n'a pas toujours joint les bonnes légendes. J'ai oublié de vous informer que la Préfecture nous attribue une dotation supplémentaire concernant les maques pour les personnes vulnérables que nos services doivent récupérer demain, nous aurons 14 000 masques à vous remettre.

- ✓ **Monsieur Masson** : Une information auprès des membres de la commission « Déchets, Eau et Assainissement », la commission est prévue le 10 février à 18h à Feuquières en espérant pouvoir la maintenir car la dernière date du mois de septembre et en décembre nous avons pu vous envoyer un état d'avancement des différents projets qui sont en cours.
- ✓ **Monsieur Daniel** : La commission est maintenue le jeudi 4 février à Feuquières en attente des prochaines mesures. Le COPIL du CLS a eu lieu le 19 janvier pour validation, l'ensemble des fiches-actions a été validé pour nos 7 signataires (CAF, MSA, Etat, Département, CPAM, l'ARS Hauts-de-France et la CCPV), elles seront mises en place progressivement. A la demande de l'ARS et la Principale du Collège de Formerie, une fiche-action a été ajoutée qui est dédiée au collège et concernera le développement des actions à destination des collégiens scolarisés à Formerie (cela concerne toutes les communes du secteur du Collège). Nous sommes toujours en recrutement pour les remplacements des EJE donc on a modifié un peu la fiche de poste pour essayer d'optimiser, nous avons des sessions de recrutements de prévenues mais peu de candidatures.
- ✓ **Monsieur Cordier** : Trois sujets en ce qui me concerne, tout d'abord vous avez reçu un courrier le 4 décembre dernier relatif à la GEMAPI, ce courrier vous proposait de transférer 3 items complémentaires en direction de la CCPV, il ne s'agit pas pour la collectivité d'accumuler 3 sous-compétences complémentaires qui sont les eaux de ruissellements, les problèmes de ruissellements des eaux à l'exception évidemment du ruissellement des eaux à l'intérieur des bourgs ou villages. L'idée qui vous est proposée à travers ce transfert est de s'appuyer sur deux outils, deux instances importantes aujourd'hui que sont le SIVT et le SMAB qui ont toutes les compétences en termes de moyens matériels et humains. On vous a transmis une note d'information complémentaire permettant d'explicitier un peu plus précisément l'objet de ce

transfert. De mémoire, nous, communes, avons jusqu'au 5 mars pour délibérer sur ce sujet, je remercie d'ailleurs les communes qui nous ont déjà retourné leur délibération. Ensuite, nous vous avons remis ce soir le magazine de la Picardie Verte n°2, je vous remercie d'avance pour la distribution auprès de vos habitants. Enfin, il était prévu samedi prochain une animation sur la commune d'Achy en lien avec l'association « Corrélation », suite au contexte sanitaire, celle-ci sera reportée à une date ultérieure.

- ✓ **Monsieur Bous** : Monsieur Dottin est actuellement avec l'entreprise Oise TP, ils font le point sur les communes intéressées par le gravillonnage, les devis seront établis prochainement, il ne faut pas oublier de joindre votre délibération avec votre décision sinon nous rencontrons des problèmes en fin d'année pour établir la facturation. Lors de la révision du marché prévu en fin d'année, nous demanderons aux communes de délibérer sur la durée du marché comme me la soumis Mme Belliard.
- ✓ **Madame Cuvelier** : Je remercie les services pour l'organisation, sous le couvert global de Monsieur Adde. Le prochain Bureau aura lieu le 15 mars et le Conseil, le 22 mars.

L'Ordre du Jour étant épuisé,

la séance est levée à 20h00.